

Article 8 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Décret n° 067-2021 du 06 mai 2021 portant modification de certaines dispositions de l'article 3 du décret n° 031-2021 en date du 11 mars 2021, instituant un conseil National de la Décentralisation et du Développement local

Article Premier : Les dispositions de l'article 3 du décret n° 031-2021 en date du 11 mars 2021, instituant un conseil National de la Décentralisation et du Développement local, sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

Article 3 (nouveau) : Le Conseil National de Développement Local est présidé par le Président de la République. Il comprend trente-deux (32) membres dont :

- Le Premier Ministre et neuf (9) ministres représentant les principaux ministères, partageant les compétences des Collectivités Territoriales ;
- Cinq (5) personnalités désignées par le Président de la République pour leurs compétences dans le domaine ;
- Dix-sept (17) membres représentant les différents niveaux de Collectivités Territoriales, proposés au sein du Conseil National par leurs pairs, dont quatorze (14) maires.

Un arrêté du Premier Ministre désignera nominativement les départements concernés et les représentants des différents niveaux de collectivités territoriales.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Actes Divers

Décret n° 042-2021 du 30 mars 2021 portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre du Mérite National

« ISTIHQAQ EL WATANI L'MAURITANI »

Article Premier : Est promu, à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite National « ISTIHQAQ EL WATANI L'MAURITANI » au grade de :

COMMANDEUR

E.M le Général de division Hamed Mohamed Thani ROUMEITHY, chef d'Etat Major des Forces Armées des Emirats Arabe Unies

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Décret n° 050-2021 du 09 avril 2021 portant nomination du Président de la Cour des Comptes

Article Premier : Monsieur Hemid Ahmed Taleb, est nommé Président de la Cour des Comptes.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Décret n° 052-2021 du 19 avril 2021 portant attribution de la médaille d'honneur à titre exceptionnel

Article Premier : La médaille d'honneur de **PREMIERE CLASSE** est conférée à titre exceptionnel à :

- Monsieur SU ZHENY

Article 2 : La médaille d'honneur de **DEUXIEME CLASSE** est conférée à titre exceptionnel à :

- Monsieur QI NINAN
- Monsieur ZHOU RONGKUI
- Monsieur SUN JIAYANG
- Monsieur SUN ZONGXIANG
- Monsieur XIE HONGMING
- Madame WANG SHAOPING
- Madame ZHAO XIA
- Monsieur KANG HONGBING
- Madame YIN XINGSHU
- Madame WAN SIQI
- Monsieur XUE JISHAN
- Madame HU KIXIN